

COMPTE-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL
de BAN-DE-LAVELINE

SEANCE du JEUDI 02 JUIN 2016

- Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) pour les bâtiments ERP communaux (ERP = établissements recevant du public)
- Approbation du projet de périmètre départemental de coopération intercommunale, celui-ci étant identique au projet de schéma approuvé par le conseil municipal de Ban-de-Laveline dans sa séance du 17 décembre 2015
- **Décision de modifier l'emplacement du bureau de vote au Centre sportif situé 16 rue du Stade (au lieu de la salle des fêtes)**
- Adoption du rapport sur l'eau 2015
- Reprise d'une concession cimetière suite à renonciation de la famille concessionnaire
- Suite à la recodification du livre Ier du Code de l'urbanisme, le tableau de correspondance entre les anciennes références législatives et réglementaires et les nouvelles sera joint au PLU de Ban-de-Laveline (PLU = Plan Local d'Urbanisme)
- Décision de se faire assister par un cabinet spécialisé pour réviser tous les contrats d'assurances communales qui arrivent à échéance le 31 décembre 2016
- Approbation du nouveau plan « école numérique rurale » proposé par l'Education Nationale, afin de rééquiper le groupe scolaire en matériel informatique neuf, compte-tenu d'une aide financière de 40 % de ladite Education Nationale
- Questions diverses :
 - Lancement des travaux de **réhabilitation du rez-de-chaussée de la mairie**, en vue d'y installer la salle du conseil et des mariages et le bureau d'accès « personnes à mobilité réduite »
 - Décision de procéder aux travaux de **sécurisation et d'amélioration de fonctionnement de la station de suppression de Raumont** (réseau d'eau potable)

Le 03 juin 2016

Le Maire,
Stéphane DEMANGE



